



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 39
 Pouvoirs..... 04
 Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 14 DECEMBRE 2017**

DF/AG

N° 2017-12-01: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le jeudi 14 décembre 2017 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 1^{er} décembre 2017.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN	Sonia BELARBI	François DIONNET
Gérard PRUDHOMME	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Véronique PREUX
Serge MANTEL	Marie-Madeleine COLLET	Josiane GEOFFROY
Martine DURIEUX-ARNAUD	Gérard LANTERI	Jean-Marie MARCZAK
Roselyne BORDES	Didier LAFARGUE	Françoise BITATSI-TRACHET
Arnold VOILLEMIN	Corinne CARCREFF	Jean-François MAGNIEN
Kaïssa BOUDJEMAÏ	Eric NANTI	Laurence HODE
Olivier MICONNET	Laurent PIRON	Magali DAUBA
Annick MONIER	Ghislaine NEBIE	Armen PAPAZIAN
Salem AIDOU DI	Grégory FICCA	Serge LE BOZEC
Nicole LELLOUCHE	Cédric LE COZ	Bernadette PIRON-RENAULT
Philippe ARNAUD	Donni MILOTI	
Lucie LE COZ	Meriem BEN NASER	
Jean-Sébastien ROUCHET	Nathan HADDAD	

Pouvoirs :

Regaya FERJANI à	Serge MANTEL	Sébastien CONSTANT à
Salem AIDOU DI	Georges GUILBERT à	Jean-François MAGNIEN
Aurélië MANTEL à	Laurence HODE	

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Mme BELARBI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

Vu la réunion de la 1^{ère} commission permanente du 05 décembre 2017 ;

Considérant le débat intervenu concernant le budget principal de la Ville de Livry-Gargan et ses budgets annexes ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Prend acte des orientations budgétaires 2018 présentées et du débat intervenu.

Annexe 1 : Rapport d'orientations budgétaires 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance le 14 décembre 2017.

7-4
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20171214-2017-12-01-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017

Par publication le :
Ou (et)
Par notification le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.